

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2007 B 01063

Numéro SIREN : 479 391 039

Nom ou dénomination : FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/015752

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/015752**
n° de gestion : **2007B01063**
n° SIREN : **479 391 039 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 18/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS - Société par actions simplifiée
5 rue de la Balance 31300 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2166453



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2017 (12 mois)			31/12/2016 (12 mois)
	Brut	Amort.Déprect°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions	101 987	39 608	62 379	66 458
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	41 881	37 501	4 380	9 156
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	10 239 844	1 410 795	8 829 049	8 820 542
Créances rattachées à des participations	2 696 202		2 696 202	2 695 586
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 110		33 110	32 628
ACTIF IMMOBILISE	13 113 023	1 487 904	11 625 120	11 624 369
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	1 090 038		1 090 038	648 329
Fournisseurs débiteurs	373		373	72
Personnel	346		346	341
Organismes sociaux	630		630	196
Etat, impôts sur les bénéfices				83 176
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 828		16 828	3 262
Autres	2 500		2 500	2 500
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	4 860		4 860	4 595
Disponibilités	4 544 699		4 544 699	4 904 362
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	19 532		19 532	17 275
ACTIF CIRCULANT	5 679 806		5 679 806	5 664 108
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	18 792 829	1 487 904	17 304 925	17 288 477



BILAN PASSIF

	<i>Présenté en Euros</i>	
	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 936 860	2 936 860
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	293 686	293 686
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 517 883	3 017 883
Report à nouveau	1 514 235	1 393 704
RESULTAT DE L'EXERCICE	856 648	620 531
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	25 652	23 652
CAPITAUX PROPRES	9 144 964	8 286 316
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 433 903	2 757 769
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	92 595	91 358
Associés	5 123 808	5 011 988
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 340	22 482
Personnel	6 089	3 444
Organismes sociaux	30 401	23 432
Etat, impôts sur les bénéfices	71 182	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	183 030	124 735
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	9 265	9 994
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	85 864	751 263
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	110 484	205 696
DETTES	8 159 961	9 002 161
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	17 304 925	17 288 477



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 681 476		1 681 476	1 488 541
Chiffres d'affaires Nets	1 681 476		1 681 476	1 488 541
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			3 722	5 110
Autres produits			17	11
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			1 685 216	1 493 662
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			285 512	303 154
Impôts, taxes et versements assimilés			20 559	17 967
Salaires et traitements			138 052	150 542
Charges sociales			59 531	64 129
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 591	9 753
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			681	126
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			513 927	545 671
RESULTAT EXPLOITATION			1 171 289	947 991
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			196 857	129 558
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			19 198	28 422
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			216 056	157 980
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			135 803	168 866
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			135 803	168 866
RESULTAT FINANCIER			80 252	-10 886
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 251 541	937 105



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

		Présenté en Euros	
	RUBRIQUES	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	202	3 352
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	202	3 352
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	97
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 000	2 000
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 017	2 097
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	-1 815	1 255
	Participation des salariés		
	Impôts sur les bénéfices	393 078	317 830
	TOTAL DES PRODUITS	1 901 473	1 654 994
	TOTAL DES CHARGES	1 044 825	1 034 464
	RESULTAT NET	856 648	620 531
	Dont Crédit-bail mobilier	10 188	14 340
	Dont Crédit-bail immobilier		

le 16/07/2018
CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 936 860 euros
Siège social : 5 rue de la Balance
31 300 TOULOUSE
479 391 039 RCS TOULOUSE

PROPOSOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 Juin 2018

./.....

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant 856 648 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 856 648 euros

AFFECTATION

- Autres Réserves 800 000 euros
- Compte Report à nouveau: 56 648 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 9 144 964 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

- Sommes distribués après le 1^o janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement :
 - o Exercice 2016 : Néant
 - o Exercice 2015 : Néant
 - o Exercice 2014 : Néant

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés usufruitiers.

/.....

Pour extrait certifié conforme,
Le 29 juin 2018

M. Raphaël ABITBOL
Président



FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 936 860 euros
Siège social : 5 rue de la Balance
31 000 TOULOUSE
479 391 039 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,

Le 29 juin

A 12 heures

le 16/07/2018 .
**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**


Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres le 11 juin 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le Cabinet GRANT THORNTON, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Mr ABITBOL Raphaël préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 293 686 actions, sur les 293 686 actions émises par la Société.

Le président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du président ;
- le texte des projets de résolutions proposés par le président de l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes de projets de résolutions proposés, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social 7 jours avant la date de l'assemblée générale, conformément à l'article 24 des statuts et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport sur la gestion de la Société
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ; approbation de ces conventions;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président
- Affectation du résultat ;
- Rémunération du Président pour l'année 2018
- Renouvellement du Commissaire aux Comptes de la société
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président donne lecture de son rapport et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant 856 648 euros de la manière suivante :

ORIGINE

- | | |
|---|---------------|
| - Résultat bénéficiaire de l'exercice : | 856 648 euros |
|---|---------------|

AFFECTATION

- | | |
|----------------------------|---------------|
| - Autres Réserves | 800 000 euros |
| - Compte Report à nouveau: | 56 648 euros |



Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèvent à 9 144 964 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes versés au titre des exercices précédents ont été les suivants :

- Sommes distribués après le 1^{er} janvier 2005 éligibles ou non à l'abattement :
 - o Exercice 2016 : Néant
 - o Exercice 2015 : Néant
 - o Exercice 2014 : Néant

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité des Associés usufruitiers.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et avalise le fait que Monsieur ABITBOL a perçu au titre de l'exercice écoulé, une rémunération brute d'un montant de 64 098.84 euros pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, au titre de ses fonctions de Président dont des avantages en nature pour un montant de 1 866.96 euros.

Monsieur ABITBOL a eu droit en sus au remboursement de ses frais de déplacements

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale propose que la rémunération brute de Monsieur ABITBOL pour l'exercice courant du 01 janvier au 31 décembre 2018, soit fixée à un montant maximum de 100 000 euros, au titre de ses fonctions de Président.

Monsieur ABITBOL aura droit en sus au remboursement de ses frais de déplacements

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la fin du mandat du Commissaire aux comptes GRANT THORNTON.

Elle décide de le renouveler aux mêmes conditions, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en 2024 pour statuer sur les comptes arrêtés au 31/12/2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 12 heures 30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

(M. ABITBOL Raphael)

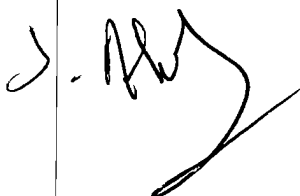


Les actionnaires

M ABITBOL Raphaël



Mlle Jessica ABITBOL



Mme ABITBOL Mercedes



M Laurent ABITBOL





Grant Thornton

L'instinct de la croissance

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

le 16/07/2018
**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

RU

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 2 936 860 €

5 rue de la Balance

31300 TOULOUSE

Exercice clos le 31 décembre 2017

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

Inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile-de-France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre 632 013 843

29, rue du Pont – CS 20070

92 200 Neuilly-sur Seine Cedex

Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article 17 des statuts, nous avons été avisés des conventions suivantes visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé.

- 1.1 Convention de refacturation du salaire de Laurent Abitbol aux sociétés FAE TRANSACTIONS et ZIMA

Personne concernée :

Monsieur Raphaël Abitbol, Président de votre société et Directeur général de SAS ZIMA et gérant de SARL FAE Transaction.

Modalités :

Une convention de refacturation de frais de personnel a été signée en date du 21 décembre 2015 entre la société FAE et les sociétés FAE TRANSACTIONS et 2IMA dans le cadre du développement des sociétés bénéficiaires par le personnel de FAE.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La refacturation du salaire et des charges sociales de Laurent Abitbol au sein de la société FAE, conformément à la convention, est la suivante :

- 40% du salaire et des charges sociales de la période refacturée à 2IMA ;
- 60% du salaire et des charges sociales de la période refacturée à FAE TRANSACTIONS.

Conditions :

Les refacturations pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à :

- 17 661,50 € HT pour 2IMA
- 26 492,25 € HT pour FAE TRANSACTIONS

1.2 Conventions de management conclues avec les sociétés 3I MD, JESSICA & JOYCE, JESSICA & LAURENT, BRIVIR, 5I VENDOME et FAE TRANSACTIONS

Personne concernée :

Monsieur Raphaël Abitbol, Président de la société FAE et gérant des sociétés civiles 3IMD, Jessica & Joyce, Jessica & Laurence, Brivir, SCI 5I Vendome et SARL FAE Transactions.

Modalités :

Des conventions de management ont été signées entre la société FAE et les sociétés 3I MD, JESSICA & JOYCE, JESSICA & LAURENT, BRIVIR, 5I VENDOME, FAE TRANSACTIONS et CDI en date du 30 octobre 2007 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2007. Les conventions prévoient la réalisation par la société FAE des prestations d'assistance administrative, comptable et juridique ainsi qu'en matière de stratégie et négociation commerciale.

La rémunération annuelle a été fixée à 1 500 € HT.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

Suite à la fusion des sociétés FAE Transactions et CDI le 28 décembre 2015, la société CDI, au 31 décembre 2017 ne fait plus partie de la convention précédemment signée.

Conditions :

Les prestations facturées à chacune des sociétés au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 1 500 € HT, soit un total de 9 000 € HT.

1.3 Convention d'apporteur d'affaire conclue avec la société FAE TRANSACTIONS**Personne concernée :**

Monsieur Raphaël Abitbol, Président de votre société et gérant de la SARL FAE Transactions.

Modalités :

Une convention d'apport d'affaires a été signée en date du 21 octobre 2009, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2009, entre la société FAE et FAE TRANSACTIONS dans la cadre du développement commercial sur son marché global.

Un avenant a été signé en date du 21 octobre 2011 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2011.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur le montant des honoraires facturés par la société FAE TRANSACTIONS et s'élève à 25% des honoraires HT facturés.

Conditions :

Les prestations facturées au titre de la convention d'apport d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 270 970,49 € HT.

1.4 Convention de management conclue avec la société FAE TRANSACTIONS**Personne concernée :**

Monsieur Raphaël Abitbol, Président.

Modalités :

Une convention de management a été signée en date du 30 octobre 2007 entre la société FAE et FAE TRANSACTIONS dans le cadre des prestations de gestion, administrative et comptable réalisées par la société FAE. Un avenant modifiant les modalités de rémunération a été signé en date du 21 octobre 2009 avec effet au 1^{er} janvier 2009. Un deuxième avenant a été signé en date du 21 octobre 2011 avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur le chiffre d'affaires de la société FAE TRANSACTIONS et s'élève à 25% du chiffre d'affaires annuels HT de l'exercice facturé.

Conditions :

Les prestations facturées au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 270 970,49 € HT.

1.5 Convention de management conclue avec la société 5ESKY**Personne concernée :**

Monsieur Raphaël Abitbol, Président de votre société et gérant de la SARL 5ESKY.

Modalités :

Une convention de management a été signée en date du 30 juin 2010 entre la société FAE et 5ESKY dans le cadre des prestations de gestion, administrative et comptable réalisées par la société FAE.

Cette convention a été reconduite tacitement pour 1 an.

La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur les loyers facturés de la société 5ESKY et s'élève à 0,50% HT des loyers facturés sur l'exercice

Conditions :

Les prestations facturées au titre de la convention de management pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 3 251,31 € HT.

16 Convention d'apporteur d'affaire conclue avec la société FAE Gestion

Personne concernée :

Monsieur Raphaël Abitbol, Président.

Modalités :

Une convention d'apport d'affaires a été signée en date du 28 décembre 2010, avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2011, entre la société FAE et FAE GESTION dans la cadre du développement commercial sur son marché global.

Cette convention, d'une durée d'un an, est tacitement reconductible.

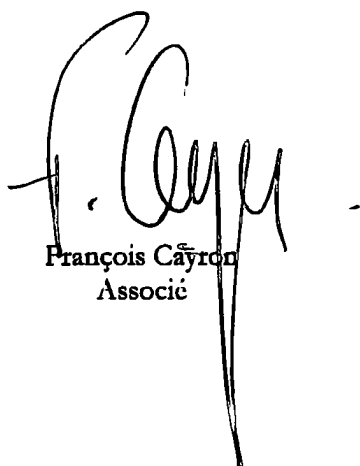
La rémunération des prestations ainsi exécutées est indexée sur le montant des honoraires facturés par la société FAE GESTION et s'élève à 65% des honoraires HT facturés

Conditions :

Les prestations facturées au titre de la convention d'apport d'affaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à 32 322,76 € HT.

Toulouse, le 25 juin 2018

Le Commissaire aux comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



François Cayron
Associé



Grant Thornton

L'instinct de la croissance

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Le 16/5/2018
**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Société par Actions Simplifiée

au capital de 2 936 860 €

5 Rue de la Balance

31300 TOULOUSE

Exercice clos le 31 décembre 2017

Grant Thornton

SA d'Expertise Comptable et

de Commissariat aux Comptes

au capital de 2 297 184 €

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile-de-France et membre

de la Compagnie régionale de Versailles

RCS Nanterre 632 013 843

29, rue du Pont – CS 20070

92 200 Neuilly-sur Seine Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'assemblée générale de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE ABITBOL ET ENFANTS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 8 829 049 €, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 4. « Mode et méthode d'évaluation – Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement » de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société décrite dans cette note. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fonde la valeur d'utilité.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

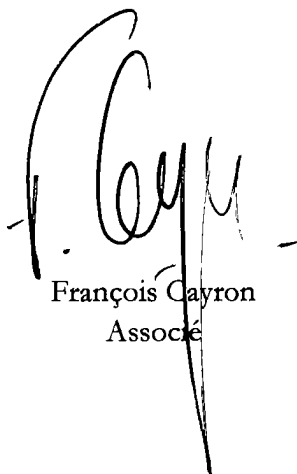
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 25 juin 2018

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



François Gayron
Associé



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2017 (12 mois)			31/12/2016 (12 mois)
	Brut	Amort.Dépréct°.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions	101 987	39 608	62 379	66 458
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles	41 881	37 501	4 380	9 156
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	10 239 844	1 410 795	8 829 049	8 820 542
Créances rattachées à des participations	2 696 202		2 696 202	2 695 586
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	33 110		33 110	32 628
ACTIF IMMOBILISE	13 113 023	1 487 904	11 625 120	11 624 369
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés	1 090 038		1 090 038	648 329
Fournisseurs débiteurs	373		373	72
Personnel	346		346	341
Organismes sociaux	630		630	196
Etat, impôts sur les bénéfices				83 176
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	16 828		16 828	3 262
Autres	2 500		2 500	2 500
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	4 860		4 860	4 595
Disponibilités	4 544 699		4 544 699	4 904 362
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	19 532		19 532	17 275
ACTIF CIRCULANT	5 679 806		5 679 806	5 664 108
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	18 792 829	1 487 904	17 304 925	17 288 477



BILAN PASSIF

	<i>Présenté en Euros</i>	
	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Capital social ou individuel	2 936 860	2 936 860
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	293 686	293 686
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	3 517 883	3 017 883
Report à nouveau	1 514 235	1 393 704
RESULTAT DE L'EXERCICE	856 648	620 531
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	25 652	23 652
CAPITAUX PROPRES	9 144 964	8 286 316
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 433 903	2 757 769
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses	92 595	91 358
Associés	5 123 808	5 011 988
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 340	22 482
Personnel	6 089	3 444
Organismes sociaux	30 401	23 432
Etat, impôts sur les bénéfices	71 182	
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	183 030	124 735
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés	9 265	9 994
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	85 864	751 263
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	110 484	205 696
DETTES	8 159 961	9 002 161
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	17 304 925	17 288 477



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services	1 681 476		1 681 476	1 488 541
Chiffres d'affaires Nets	1 681 476		1 681 476	1 488 541
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			3 722	5 110
Autres produits			17	11
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			1 685 216	1 493 662
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			285 512	303 154
Impôts, taxes et versements assimilés			20 559	17 967
Salaires et traitements			138 052	150 542
Charges sociales			59 531	64 129
Dotations aux amortissements sur immobilisations			9 591	9 753
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			681	126
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			513 927	545 671
RESULTAT EXPLOITATION			1 171 289	947 991
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			196 857	129 558
Produits des autres valeurs mobilières				
Autres intérêts et produits assimilés			19 198	28 422
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			216 056	157 980
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			135 803	168 866
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			135 803	168 866
RESULTAT FINANCIER			80 252	-10 886
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			1 251 541	937 105



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

	RUBRIQUES	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	202	3 352
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	202	3 352
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	97
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	2 000	2 000
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 017	2 097
	R E S U L T A T E X C E P T I O N N E L	-1 815	1 255
	Participation des salariés		
	Impôts sur les bénéfices	393 078	317 830
	TOTAL DES PRODUITS	1 901 473	1 654 994
	TOTAL DES CHARGES	1 044 825	1 034 464
	R E S U L T A T N E T	856 648	620 531
	Dont Crédit-bail mobilier	10 188	14 340
	Dont Crédit-bail immobilier		



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PRINCIPES - REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Sauf indication contraire, les montants sont exprimés en Euros.

I – EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice se caractérise par les événements et circonstances ci-après :

- Rachat de titres sur ZAPA qui porte la participation de FAE à 50%
- Opération d'achats de parts Si Boulbonne auprès d'un associé sortant. La participation est désormais de 50%.

II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

2. COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'entreprise bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI.

Le CICE est comptabilisé au crédit d'un sous compte 64 « charges de personnel », et s'élève pour l'exercice à 5 052 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement
- de prospection de nouveaux marchés

3. CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.



4. MODE ET METHODE D'EVALUATION

➤ Immobilisations Incorporelles et Corporelles

✓ Coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

En outre, l'entreprise a opté pour l'incorporation au coût d'entrée des immobilisations corporelles et incorporelles des frais d'acquisition d'immobilisations.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

✓ Amortissements

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif ont des utilisations différentes (composants), ils font l'objet, s'ils sont significatifs, d'une comptabilisation séparée et d'un plan d'amortissement spécifique.

	Durée d'utilisation	Durée d'usage fiscale
Bâtiments commerciaux	25 ans	de 20 à 50 ans
Agencements, aménagements, installations	10 ans	de 10 à 20 ans
Matériel de transport	5 ans	de 4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	4 ans	de 3 à 10 ans
Mobilier	4 à 5 ans	10 ans

La différence éventuelle entre l'amortissement économique calculé sur la durée d'utilisation et l'amortissement fiscal calculé sur la durée d'usage fait l'objet, le cas échéant, d'un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel.

Toutefois, la société étant en dessous des seuils prévus par le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (total bilan $\leq$ 3,65 M€ ; chiffre d'affaires $\leq$ 7,3 M€ ; effectif $\leq$ 50) et par mesure de simplification, l'amortissement économique pour dépréciation a été calculé sur la durée d'usage fiscale pour les immobilisations non décomposables.

➤ Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Il convient de souligner que les frais d'acquisition des titres de participation ont été incorporés au coût d'acquisition des titres en appliquant un amortissement dérogatoire sur 5 ans tel que le préconisent les nouvelles réglementations en vigueur.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode du prix d'achat moyen pondéré.

Afin d'apprécier les éventuelles provisions pour dépréciation des titres immobilisés à la date d'arrêté des comptes, il a été tenu compte de leur valeur d'utilité, représentant ce que la société accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir.

Les éléments suivants ont été pris en considération pour cette estimation : capitaux propres, rentabilité et perspectives de rentabilité, perspectives de réalisation.



➤ Créances, Dettes et Liquidités

Les créances, dettes et liquidités sont évaluées pour leur valeur nominale.

Pour les créances, une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire (en pratique la valeur probable de recouvrement) est inférieure à la valeur comptable.

➤ Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise en tenant compte des derniers éléments connus à la date d'arrêté et conformément au principe de prudence.

La différence entre le risque estimé et le risque maximal, correspondant par exemple aux demandes des parties adverses en cas de litige, correspond à un passif éventuel mentionné en annexe du tableau des provisions pour risques et charges.

➤ Engagements en matière de retraite

Option retenue :

Compte tenu du turnover, du nombre de salariés et de l'âge de l'effectif, les engagements en matière de retraite ne sont pas significatifs.



NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 13 113 023 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	143 132	736		143 868
Immobilisations financières	12 959 550	364 442	354 836	12 969 156
TOTAL	13 102 682	365 178	354 836	13 113 023

Amortissements et dépréciations d'actif = 1 487 904 €

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	67 518	9 591		77 109
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	1 410 795			1 410 795
TOTAL	1 478 313	9 591		1 487 904

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Immeuble beziers 4 voie dominitienne	101 987	39 608	62 379	25 ans
Instal./agenc.divers	15 113	12 735	2 378	10 ans
Materiel de transport	13 473	13 443	30	5 ans
Mat.bureau & informatique	8 178	6 206	1 972	de 3 à 4 ans
Mobilier	5 116	5 116	0	de 4 à 5 ans
TOTAL	143 868	77 109	66 759	

Etat des créances = 3 859 559 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	2 729 312		2 729 312
Actif circulant & charges d'avance	1 130 247	1 130 247	
TOTAL	3 859 559	1 130 247	2 729 312



Produits à recevoir par postes du bilan = 28 346 €

Produits à recevoir		Montant
	Immobilisations financières	23 486
	Clients et comptes rattachés	
	Autres créances	
	Disponibilités	4 860
	TOTAL	28 346

Charges constatées d'avance = 19 532 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 936 860 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	293 686	10,00	2 936 860
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	293 686	10,00	2 936 860

Variations capitaux propres :

VARIATION de la SITUATION NETTE	BILAN Début Exerc. 01/01/2017	VARIATIONS		BILAN Fin Exercice 31/12/2017
		Affectation Résultat N-1	Autres variations	
.Capital Social	2 936 860			2 936 860
.Réserve légale	293 686.40			293 686.40
.Autres réserves	3 017 883.37	500 000		3 517 883.37
.Report à nouveau	1 393 703.93	120 530.57		1 514 234.50
TOTAL :	7 642 133.70	620 530.57		8 262 664.27

Provisions = 25 652 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provisions réglementées	23 652	2 000		25 652
Provisions pour risques & charges				
TOTAL	23 652	2 000		25 652



Etat des dettes = 8 159 961 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 433 903	260 733	993 365	1 179 805
Dettes financières diverses	5 216 403		5 216 403	
Fournisseurs	13 340	13 340		
Dettes fiscales & sociales	299 967	299 967		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	85 864	85 864		
Produits constatés d'avance	110 484	110 484		
TOTAL	8 159 961	770 388	6 209 768	1 179 805

Charges à payer par postes du bilan = 28 349 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	300
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	7 746
Dettes fiscales & sociales	20 303
Autres dettes	
TOTAL	28 349

Produits constatés d'avance = 110 484 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES AU BILAN

Postes du bilan concernant les entreprises liées

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises liées
Participations	8 829 049
Créances rattachées à des participations	2 696 202
Créances clients et comptes rattachés	979 375
Emprunts et dettes financières diverses	5 123 808



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 1 681 476 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	1 518 196	90,29 %
Produits des activités annexes	163 280	9,71 %
TOTAL	1 681 476	100.00 %

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	Charges financières	Produits financiers
Total	135 803	216 056
Dont entreprises liées	83 694	196 857

Honoraires du commissaire aux comptes

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, art 2-9° demande de préciser les honoraires du commissaire aux comptes présents dans le compte de résultat.

Pour l'exercice 2017, les honoraires du commissaire aux comptes comptabilisés en charges se sont élevés à : 5 691 €HT.

Détail des charges et produits exceptionnels

Libellés	Charges	Produits
Pénalités et amendes	17	
Exceptionnel sur opération de gestion		202
TOTAL	17	202



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements Financiers donnés :

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	3 014 138
Crédit-bail mobilier	20 377
Crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de retraite	
Médaille du travail	
Autres engagements	
TOTAL	3 034 515

- Caution en faveur de SARL CORTEL dont l'en-cours est à hauteur de 14 137,75 euros sur prêt à la Caisse d'Epargne, jusqu'au 05/03/2018 ;
- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 1 000 000 euros sur prêt Banque Courtois ;
- Hypothèque conventionnelle à hauteur de 2 000 000 euros sur prêt BPI ;



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 28 346 €

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Int.courus/cre.soc.participation(268800)	23 486
TOTAL	23 486

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Inter.courus/obligations bons valeurs as(508800)	4 860
TOTAL	4 860

Charges constatées d'avance = 19 532 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance(486000)	19 532
TOTAL	19 532

Charges à payer = 114 213 €

Emprunts & dettes auprès des étab. de crédit	Montant
Int courus/emprunts etablissts credit(168840)	300
TOTAL	300

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs factures non parvenues(408100)	7 746
TOTAL	7 746



F.A.E (Financière Abitbol et enfants)
Comptes Annuels au 31/12/2017

PAGE 26

Dettes fiscales et sociales	Montant
Pers conges a payer(428200)	6 089
Org.soc. conges a payer(438200)	2 497
Cap taxe apprentissage(438630)	926
Cap formation continue(438640)	1 526
Etat autres charges a payer(448600)	6 942
Cap cet - taxe professionnelle(448610)	2 323
TOTAL	20 303

Autres dettes	Montant
Clients rrr a accorder(419800)	85 864
TOTAL	85 864

Produits constatés d'avance = 110 484 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(487000)	110 484
TOTAL	110 484



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

TABEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
FAE TRANSACTIONS	47 500	1 322 422	60.53	2 530 442	2 530 442	0		1 088 132	316 959	0
JESSICA & LAURENT	1 525	-83 945	95	64 571	64 571	1 033		74 851	6 299	0
AB5 INVESTISSEMENT	1 525	-40 417	80	1 220	1 220	1 011 759		0	-1 274	0
5I FAB	1 000	0	80	800	800	0		0	-158	0
5I IMMOFA	5 000	-548	50	2 500	2 500	0		238 839	181 225	0
2I MA	2 750 000	24 040 202	50	1 695 663	1 695 663	1 538 588		4 627 113	2 278 769	0
Participations (10 à 50 % du capital détenu)										
JESSICA & JOYCE	1 538	498 319	49	196 000	196 000	0		102 651	39 095	24 500
3 IMD	1 525	102 785	49	127 400	127 400	0		69 097	43 590	19 600
BRIVIR	1 500	271 671	49	88 200	88 200	341		62 343	24 811	24 500
5I VENDOME	1 525	269 836	40	610	610	0		47 872	20 584	0
ZAPA DEVELOPPEMENT (1)	3 442 732	-493 542	50	2 110 540	2 110 540	0		300 582	-52 986	0
5 LANCERY	5 000	0	30	1 500	1 500	0	244 700 (2)	601 850	238 983	69 783
5I BOULBONNE	2 000	-15 749	50	750	750	82 863		62 449	-6 293	0
JSR (3)	6 772 340	6 852 573	10	1 811 980	1 811 980	0		59 107 569	1 755 947	0
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
- Filiales non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
Participations non reprises en A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

(1) – Données de la dernière clôture connue : 31/12/2016

(2) - Caution à hauteur de 50 000 euros sur un contrat de crédit auprès de la Banque Courtois
- Caution à hauteur de 194 700 euros sur un contrat de crédit auprès d'OSEO

(3) - Données de la dernière clôture connue : 31/03/2017